

France 3 Paris Ile-de-France et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



A l'occasion de la 33e Semaine de la presse et des médias dans l'École®, France 3 Paris Ile-de-France soutient le projet de l'association du Master 1 Droit du numérique de Paris 1 : #ADNsainsHaine. Une mobilisation qui accompagne le mouvement collectif initié par France Télévisions le 17 février dernier : #AimeSansHaine.

- **Le 18.30 dédié au cyberharcèlement**

Le 22 mars, le 18.30 était dédié à la lutte contre le cyber harcèlement. Pour évoquer ce fléau, son impact et ses conséquences, **Jean-Baptiste Pattier** a accueilli, sur son plateau :

- **Claire Koç**, journaliste d'origine turque qui fait l'objet de cyberharcèlement depuis 2018 et bénéficie de l'aide de la cellule

cyberharcèlement de France Télévisions.

- **Margaux Debosque-Trubert**, étudiante en Master Droit du Numérique, - Droit Privé Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et chef de projet "#AdnSansHaine"

- **Célia Zolynski**, Professeur de droit privé et co-directrice du Master 1 Droit du numérique - parcours droit privé Université Panthéon Sorbonne

[Revoir l'émission : ICI](#)



- **France 3 Paris Ile-de-France, partenaire du concours #ADNsansHaine**

Les étudiants de l'association du Master 1 droit du numérique parcours droit privé de Paris 1 (ADN.Paris1) proposent aux étudiants de la 1ère année d'études supérieures de s'interroger sur "Que faire en cas de haine en ligne?" par l'intermédiaire d'un concours.

Ouvert à tous les étudiants de France, l'objectif de cette initiative est d'allier textes de droit et créativité pour accompagner les victimes de

cyberharcèlement à connaître leurs droits et à se défendre face aux harceleurs.

Les modalités et les inscriptions sont découvrir depuis le site internet mis en ligne par les étudiants d'ADN.Paris1 :

<https://adnparis1.wordpress.com/>

Yolaine Poletti-Duflo, directrice de la chaîne régionale, comptera parmi les membres du jury.

Le public sera invité à voter pour l'un des deux projets finalistes depuis le site de France 3 Paris Ile-de-France. A l'issue de ces votes, les gagnants recevront des récompenses lors d'un événement dédié.



- **Une mobilisation du groupe France Télévisions :
#AimeSansHaine**

Depuis le 17 février, en tant qu'acteur du service public, France Télévisions se mobilise pour lutter contre le cyberharcèlement. Ce mouvement s'appuie sur le hashtag #AimeSansHaine accompagné de deux émojis.

L'objectif de #AimeSansHaine est de sensibiliser le public, d'ouvrir

un dialogue autour de ce phénomène de société grandissant et de proposer des solutions concrètes.

Mercredi 30 mars, France 2 propose une soirée spéciale avec la fiction inédite, Mise à nu, double prix d'interprétation au Festival de Luchon, suivie d'un documentaire inédit, Ennemi intime.

[En savoir plus](#)

Dans le cadre de cette mobilisation, France Télévisions soutient l'Association e-Enfance, partenaire également du concours #ADNSansHaine.